ASSOCIATION DES ORGANISATIONS DE RESERVE DE L'ANJOU

UNOR ANJOU

REGLEMENT DU RAID UNOR Anjou 2014

L'inscription au RAID UNOR Anjou vaut acceptation du présent règlement sans condition.

ORGANISATION

Le RAID UNOR Anjou est organisé par l'AOR UNOR Anjou.

L'Association de Organisations de Réserve de l'Anjou, fondée en 1923, dite « UNOR Anjou » (Union Nationale des Officiers de Réserve et organisations de réservistes – Anjou)
a pour but, sans que ces énumérations soient limitatives et en se donnant les moyens nécessaires à son action:

- de développer et d'animer l'esprit, la volonté de défense et les valeurs qui s'y rattachent par :
  - une large information de ses membres sur la défense globale ;
  - la participation à l'instruction militaire et à l'entretien opérationnel des réserves, aux manifestations organisées par les autorités civiles et militaires;
  - des propositions tendant au meilleur emploi des réserves ;
  - une représentation à tous les niveaux de consultation.
- de maintenir la cohésion de ses membres :
  - en assurant la défense de leurs intérêts moraux et matériels ;
  - en développant des liens de fraternelle camaraderie ;
  - en favorisant le recrutement de nouveaux adhérents.
- de promouvoir les réserves et aider au recrutement des militaires d'active et de réserve.

Peuvent être membres de l'UNOR-Anjou :
- les officiers de réserve,
- les sous-officiers, officiers mariniers de réserve,
- les militaires du rang de réserve,
- les anciens militaires de réserve ou d'active ou admis à l'honorariat de leur grade.
- les associations de réservistes ou d'anciens réservistes ou du monde combattant représentées par leur président ou son suppléant.

Peut être membre-associé toute personne portant un intérêt aux questions de défense qui adhère aux statuts.

BUT DU RAID UNOR Anjou

Le RAID UNOR Anjou a pour but :
- le maintien en condition des personnels ;
- la cohésion des différentes composantes militaires (active et réserve) ;
- la cohésion associative de l'UNOR Anjou ;
- la contribution à l'entraînement militaire et l'évaluation les capacités physiques et techniques des personnels des armées (tous grades).

Le RAID UNOR Anjou a une forte composante militaire.
Le RAID UNOR Anjou est une marche-rallye à caractère associatif.

Le RAID UNOR Anjou comporte 2 catégories :

> **Une catégorie « RAID Commando »** :

- cette catégorie nécessite un niveau physique correct, l'inscription à cette catégorie est conditionnée par la remise d'un certificat médical d'aptitude.

Elle se caractérise notamment par une prise en compte du temps et par une fatigue physique plus importante, liée à des efforts plus importants (à titre d'exemple : port du sac durant le RAID).

> **Une catégorie « TRECK militaire »** :

- cette catégorie ne nécessite pas de niveau physique particulier, mais une condition physique permettant d'effectuer une randonnée de 15 km sans difficulté particulière. Le TRECK (randonnée) est accompagnée d'épreuves permettant de découvrir le milieu militaire. Selon leur type soit les épreuves sont identiques à celle du RAID Commando, soit elles sont adaptées (par exemple sans contrainte de temps) dans leur difficulté.

ESPRIT DU RAID UNOR Anjou

Le RAID UNOR Anjou est destiné à rassembler des militaires de toutes origines dans un esprit de camaraderie et de saine émulation.
C'est pourquoi l'équipe d'organisation et l'ensemble des équipes compétitrice veilleront tout au long des épreuves et au-delà à préserver cet état d'esprit.

Ils seront particulièrement attentifs à l'image donnée tant lors des épreuves en terrain militaire (vis-à-vis notamment des bénévoles œuvrant à l'organisation et des autorités militaires les visitant) que lors des épreuves en terrain libre vis-à-vis de nos compatriotes (riverains, passant, …).

I. COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est composé :
- d'une Direction de l'exercice :
  - Le président de l'AOR UNOR Anjou,
  - La secrétaire générale de l'AOR UNOR Anjou,
- de responsables de différents comités liés à l'organisation,
- d'un jury .

II. PARTICIPATION

II.1. Le nombre d'équipes est strictement limité à **33**, pour des raisons de capacité logistique.
II.2. La participation à ce raid entraîne automatiquement l'acceptation et le respect intégral du présent règlement et de ses annexes.

II.3. PARTICIPANTS

Les participants des groupes ci-dessous : « Militaires » et « Force de l'ordre, de la sécurité et de secours » peuvent participer au RAID UNOR Anjou sous la catégorie de leur choix : **« RAID Commando »** ou « **TRECK militaire** »

- Militaires : Sont autorisés à participer, tous les officiers, sous-officiers et militaires du rang masculins ou féminins de toutes armes françaises ou étrangères, d'active ou de réserve, les membres de l'association, retenues par le comité d'organisation.
  Les équipes étrangères peuvent également participer à condition qu'au moins un équipier maîtrise la langue française.

- Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : Sont autorisés à participer également les personnels de la Police Nationale, de polices municipales, de la Douane, de la police ferroviaire (SUGE) et des services de sécurité de la RATP (GPSR), des Sapeurs-Pompiers, Services Départementaux de Secours et d'Incendie (SDIS), retenues par le comité d'organisation.

- Autres participants : Sont autorisés à participer en **catégorie** « **TRECK militaire** » : toute personne de 18 ans ou plus, ayant a minima effectué son service national, ou une JAPD, ou une JDC, ou une PMD, retenues par le comité d'organisation.
  Pour ces participants, la participation à la **catégorie « RAID Commando », en sus des conditions déjà demandées pour cette catégorie,** est soumise à la présentation sur une page d'un cours CV sportif et militaire, et de la motivation.

II.4. PARTICIPATION DES PERSONNELS D'ACTIVE

Ceux-ci peuvent le faire à titre privé, dans le cadre d'un club sportif, de leur unité ou à titre individuel. En aucun cas, leur participation n'engage la responsabilité de leur unité d'appartenance.

II.5. CONDITIONS MEDICALES

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la progression d'une équipe dont un ou plusieurs membres présenteraient des signes de fatigue excessive constatée par un médecin, par le jury ou par le personnel habilité à cet effet.

II.5.1 <u>Participants catégorie « RAID Commando »</u> :

Les participants doivent être en condition physique suffisante pour parcourir une distance d'au moins 30 km en terrain varié.

Un **<u>certificat médical d'aptitude de moins de 1 an</u>** à la date du raid, est exigé de chaque participant qui doit le présenter au moment des formalités d'accueil. Ce certificat (ou la copie faite par le participant) est conservé par le comité d'organisation.

La non remise du document préalable à l'épreuve entraîne l'annulation de l'inscription dans la catégorie « RAID Commando » (sans remboursement des frais associés) et automatiquement le passage dans la catégorie « TRECK militaire ». Si le participant souhaite annuler sa participation, suite à son changement de catégorie, aucun remboursement ne sera effectué.

Les militaires d'active ou de réserve sous ESR, à jour de leur visite médicale d'aptitude, ou convoqué par leur commandement pour la manifestation, sont dispensés d d'un certificat médical d'aptitude civil. Ils doivent soit communiquer la copie de leur certificat médical d'aptitude en cours sans restriction d'aptitude, soit adresser la copie de leur convocation pour le RAID.

II.5.2 <u>Participants catégorie</u> « <u>TRECK militaire</u> » <u>:</u>

Les participants doivent être en condition physique suffisante permettant d'effectuer une randonnée de 15 km sans difficulté particulière.

Cette catégorie ne nécessite pas de certificat médical.

II.6. ASSURANCE

Les concurrents doivent pouvoir attester au départ de leur assurance individuelle garantissant les risques inhérents à leur participation au raid. Celle-ci est indépendante de l'assurance responsabilité civile contractée par le comité d'organisation.

L'absence de cette assurance, entraîne l'annulation de l'inscription et aucun dommage ne peut être réclamé.

II.7. COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 concurrents, tous grades confondus avec obligatoirement un équipier maîtrisant l'orientation et le français. Les concurrents doivent obligatoirement savoir nager.

L'inscription d'une équipe serait annulée si sa composition descend sous le seuil de 3 participants (cas notamment si certains de ses membres ne présentent pas les conditions requises pour participer au raid).

Les participants seuls seront rassemblés pour former de nouvelles équipes par affinités, puis les participants toujours sans équipes seront rassemblés par tirage au sort.

Pour des groupes importants, le nombre d'équipier peut-être augmenté par l'organisation au sein des équipes. Les équipiers en sus des concurrents participeront au contrôle et à la logistique du RAID et ses épreuves.

II.8. REMPLACANTS

Un remplaçant peut être prévu par équipe.

Le remplaçant ne participant pas au raid ne doit avoir aucun contact avec les concurrents pendant toute la durée d'une épreuve. Il ne pourrait être amené sur le circuit qu'encadré par des membres de l'organisation. Le RAID est découpé en plusieurs épreuves. Les équipiers en sus, ne peuvent remplacer un concurrent que à la fin d'une épreuve ou d'une séquence d'épreuves sur accord du comité d'organisation.

II.9. LES TENUES

IV.9.1 Pendant les épreuves :

Les épreuves se déroulant pour partie en « terrain libre », la tenue doit être réglementaire. Le panachage de tenues civile et militaire est prohibé.

Le port de toute arme autre que celle fournie éventuellement par l'organisation est formellement interdit .

-<u>Les participants à la catégorie « RAID Commando »</u> :

<u>Pour les militaires</u> : tenue de combat réglementaire F2 Centre Europe uniforme pour une même équipe, nom, grade basse visibilité, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie. Sans béret, ni casquette.

Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : tenue de combat (vert uni ou centre europe) uniforme pour une même équipe, nom, grade, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie.

ou

Une tenue civile uniforme, avec chaussure de marche montante, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie, sans panachage avec des insignes ou signes militaires.

- Autres participants : tenue de combat (vert uni ou centre europe) uniforme pour une même équipe, avec ou sans nom, sans grade ou insigne militaire, rangers ou équivalent, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie

ou

Une tenue civile uniforme, avec chaussure de marche montante, ceinturon de toile, vêtements chauds et vêtements de pluie, sans panachage avec des insignes ou signes militaires.

- Les participants à la catégorie « TRECK militaire » :

Même tenue. Pour les concurrents en tenue militaires : port de la casquette ou du béret pendant le raid en visant l'homogénéité.

- Les contrôleurs et organisateurs :

Tenue de combat de l'armée d'origine avec béret (ou casquette selon l'armée), grade de poitrine haute visibilité,

ou tenue civile sobre et adaptée aux conditions météorologiques pour les contrôleurs civils.

IV.9.2 Cérémonie des résultats et repas de cohésion :

- Les participants :

Pour les militaires : Tenue de sortie ou de service (treillis propre, rangers cirées, avec fourragères et barrettes de décoration (préconisée) et béret (ou casquette selon l'armée)). Viser l'homogénéité par équipe de participants.

Force de l'ordre, de la sécurité et de secours : Tenue de sortie ou de service propre, chaussures cirées, avec fourragères et barrettes de décoration (préconisée). Viser l'homogénéité par équipe de participants.

ou

Tenue civile de sortie propre, avec cravate, chaussures cirées.

- Autres participants :

Tenue civile de sortie propre, avec cravate, chaussures cirées.

- Les contrôleurs et organisateurs, extérieurs :

Tenue de sortie militaire (préconisée) ou tenue civile de sortie propre, avec cravate, chaussures cirées.

II.10. EQUIPEMENTS

Aucune perception de matériel n'aura lieu sur place.

Seuls cartes, dossards, brassards et tout matériel jugé nécessaire par l'organisation sont distribués avant le départ et réintégrés dès l'arrivée.

Les équipes emmènent les matériels qu'elles jugent nécessaires. Toutefois, le **port d'une arme quelconque**, l'utilisation d'appareils de vision nocturne, de postes émetteurs récepteurs, de systèmes radioélectriques de localisation (GPS) de toute nature **sont interdits sous peine d'exclusion immédiate de l'équipe fraudeuse**, sauf mention contraire dans le document d'invitation au RAID. En cas de doute consulter les organisateurs.

Il est recommandé de se munir des matériels suivants :

boussole, 1 paire de jumelle par équipe, matériel pour écrire, housse de protection pour carte, **lampe avec filtre et piles par personne**, matériel de premier soins, couteau de poche, ficelle, gourde pleine, tenue de rechange maintenue au sec, sac à dos militaire, duvet, sursac, bâche, ficelle, couverts, quart métallique, briquet ou allumette, poncho ou vêtement de pluie, etc… .

Une nuit est effectuée en bivouac sans tente.

Les téléphones portables ne sont tolérés que sous protection scellée par l'organisation pour un usage réservé aux cas d'urgence. Des vérifications de l'application de ces consignes pourront être faites sur le parcours et en fin d'épreuve. Leur non respect entraînera l'exclusion immédiate ou la déclassement de l'équipe fraudeuse.

La possession de téléphone portable est conseillée : leurs numéros devront être communiqués à l'organisation lors de l'inscription. Seules leurs utilisations pour assurer la sécurité est autorisée sous peine d'élimination immédiate en cas d'usage suspect.

II.10.1 Participants catégorie « RAID Commando » :

Tout le matériel devra être transporté par les participants en sac à dos militaire, ainsi que le repas du bivouac mis à disposition par l'organisation.

II.5.2 Participants catégorie « TRECK militaire » :

Tout le matériel devra être conditionné en 1 seul sac par personne étiqueté au nom du participant pour pouvoir être transporté et identifié facilement par l'organisation. Ce sac comportera le matériel de couchage et de nuit nécessaire, affaires de rechanges. Il sera possible pour cette catégorie de dormir sous tente (tente à prévoir par les participants).

Prévoir un sac léger de campagne (musette) pour le petit matériel de participation :
boussole, 1 paire de jumelle par équipe, matériel pour écrire, housse de protection pour carte, **lampe avec filtre et piles par personne**, matériel de premier soins, couteau de poche, ficelle, gourde pleine, vêtement de pluie,… qui sera transporté par le participant.

III. ENGAGEMENT

III.1 Coût de participation

Les frais de participation au RAID UNOR Anjou sont fixés à 35 euros par personne (concurrent(e), remplaçant(e) et accompagnateur ou accompagnatrice).

Les membres de l'UNOR Anjou bénéficient d'une réduction sur le prix de participation.

Les repas du bivouac samedi soir et dimanche matin sont inclus.

Le repas de cohésion est exclu.

Les participants préinscrits bénéficient d'une réduction. Après la date limite, si le dossier est incomplet (documents d'inscription et règlement de la somme due), ils passent automatiquement en tarif plein.

L'option « Air soft » est destiné pour les participants n'apportant pas de réplique d'Airsoft. Une réplique leur sera louée durant une partie du RAID. Toute perte de pièce ou détérioration sera facturé. Un chèque de caution de 50 € non encaissé, sera à déposer lors du prêt auprès de l'organisateur et sera restitué ensuite. La location incluse le prêt de billes BIOdégradables. En cas d'annulation de cette épreuve, les 5 € de location seront restitués.

Inscription au RAID UNOR Anjou

(assurance, activités, repas de bivouac du Sam soir et dimanche matin inclus)

Participants catégories TRECK MILITAIRE et COMMANDO			Organisateurs	
Non membre	Membre AOR UNOR Anjou	Membre jeune (<26 ans) AOR UNOR Anjou	Membre Organisateur uniquement	
25 €	25 €	25 €	25 €	Repas de cohésion Dimanche midi (présence souhaitable)
35 €	30 €	15 €	20 €	Tarif RAID (repas sam soir et dim matin inclus + matériel org)
5 €	*5 €*	*5 €*	*X*	***Option*** *Location Airsoft*
65 €	60 €	45 €	X	TOTAL avec option Location Airsoft TARIF PLEIN
60 €	50 €	40 €	45 €	TOTAL sans option TARIF PLEIN
- 10 €	- 10 €	- 10 €	X	Réduction préinscription au plus tard le 31 janvier 2014
45 €	40 €	30 €	X	TOTAL sans option TARIF PRE-INSCRIT
50 €	45 €	35 €	X	TOTAL avec option Location Airsoft TARIF PRE-INSCRIT

Le tarif jeune est applicable aux membres jeunes organisateurs.

Inscription au repas de cohésion du dimanche midi :
(places limitées, prioritairement réservées aux participants, autorités et organisateurs ; puis aux conjoints et membres de l'association, puis invités des participants)

Membre AOR UNOR Anjou jeune à jour de cotisation avant ou lors de l'inscription (le reste est pris en charge par l'association).

III.2 Validation de l'inscription
- L'acte d'engagement sur le bulletin d'inscription doit être dûment remplie et signé.
- certificat médical / ESR si nécessaire (pour la catégorie Commando)
- Une photocopie d'une pièce d'identité avec la mention de la nationalité est nécessaire (VIGIPIRATE).
- Le chèque est à libeller à l'ordre de l'*UNOR Anjou* et à adresser avec votre inscription (ou paiement par internet)

au plus tard le 28 février 2014 à :
DMD 49 – UNOR Anjou – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01

ou adressé par mail.

Au-delà de cette date, **aucun désistement ne pourra donner droit à un quelconque remboursement** et **toute équipe qui n'aura pas versé sa participation après la date du 28 février 2014 ne pourra pas être inscrite. Cette dernière condition étant rédhibitoire ! TERME DE RIGUEUR**

Toute déclaration inexacte ou volontairement erronée (assurance, etc, …) lors de l'inscription pourra donner lieu soit à un changement de catégorie, soit à des pénalités de points, soit à l'annulation de l'inscription, mais ne pourra engager la responsabilité de l'association ou de ses organisateurs.

Les organisateurs valideront les inscriptions prioritairement en fonction des dossiers complets ; du nombre de place disponible ; des dossiers de candidature selon les catégories.

III.3 Confirmation de l'inscription
Une confirmation de l'inscription sera adressée par mail ou téléphone aux candidats, au plus tard 15 jours avant le raid (selon la date de votre inscription).
Les candidats inscrits recevront des informations complémentaires (lieu et carte du rendez-vous,…), ainsi que le scénarii thématique du raid.

IV. DEPLACEMENTS

VI Les moyens de transport pour se rendre au point de rendez vous du départ du RAID UNOR Anjou sont à la charge des concurrents.

VI.I Les concurrents arrivant par la route se rendent directement au point de rendez-vous (secteur d'Angers). Un plan d'accès sera fourni lors de votre confirmation d'inscription, au plus tard le 10 mars.

VI.II Les concurrents arrivant par le train, se rendent directement à la gare TGV Angers Saint Laud et doivent signaler leur heure d'arrivée à l'organisation afin que leur prise en charge soit éventuellement assurée jusqu'au point de départ (réponse sera donnée avec votre confirmation d'inscription).

VI.III Durant les épreuves, il est interdit d'emprunter des moyens motorisés autres que ceux éventuellement mis en place, par l'organisation dans le cadre des épreuves.

V. HEBERGEMENT – RESTAURATION

VII .I HEBERGEMENT
Il n'y a pas d'hébergement de prévue avant le déroulement du RAID, pendant, ni à l'issue.
Les concurrents du « Treck Militaire » doivent prévoir une tente, proportionnelle à la taille de leur équipe, pour la nuit du bivouac, s'ils le souhaitent.
Chacun devra apporter un sac de couchage.

VII.II RESTAURATION
Samedi toute la journée : repas du midi à la charge des concurrents,
repas du soir à la charge de l'organisation.
Dimanche matin : petit-déjeuner fourni par l'organisation
Dimanche midi : repas cohésion pour tous pris en charge par l'organisation si inscrit.

VI. HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 29 mars 2014
13h30 : accueil des équipes, formalités administratives.
Briefing pour les chefs d'équipes.
Course d'orientation / Treck
Orientation
Epreuves
Bivouac

Dimanche 30 mars 2014
Réveil, petit déjeuner
Epreuves sur site

12h30 : Proclamation des résultats du raid sur le site du repas, avant l'apéritif.
13h00 : Repas de cohésion (présence des participants fortement souhaitée).
15h30 : Retour dans les foyers.

VII. JURY

Le jury est composé de cadres de réserve issus de l'AOR UNOR Anjou.
Il est seul habilité à statuer en cas de litige. Ses décisions seront sans appel.

VIII. CLASSEMENT

Le classement se fait par addition des points obtenus à chaque épreuve.

Catégorie « RAID Commando » :
Le temps total mis pour parcourir le raid sera transformé en points suivant un barème préalablement établi. En cas d'abandon d'un équipier, et remplacement par un remplaçant de l'équipe, l'équipe est autorisée à poursuivre, mais recevra une pénalité en point.

IX. RECLAMATIONS

Toute réclamation en cours d'épreuve doit se faire par écrit et être déposée à l'étape suivante (atelier ou point de contrôle). La réponse apportée par le Jury au plus tard à l'issue du raid sera sans appel.

X. SANCTIONS

Le non respect d'autrui, de la propriété, du règlement ou des consignes de sécurité générales ou propres à chaque atelier entraîne l'élimination de l'équipe et sa non participation à la cérémonie de clôture. Dans cette hypothèse aucun frais n'est remboursé.

XI. PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats par catégorie et la remise des récompenses se font le dimanche midi, juste avant le repas, en présence des autorités présentes (civiles, militaires, associatives).
La présence de tous les participants est obligatoire.
La présence au repas de cohésion du RAID UNOR Anjou est fortement appréciée (après l'effort… le réconfort).

XII. DROIT A L'IMAGE

L'ensemble des photos prises au cours du raid appartiennent au Comité d'Organisation du raid qui peut en disposer comme il le souhaite pour la promotion du raid.
Les concurrents ne souhaitant pas apparaître sur les images, pourront avoir le visage flouté, ils devront fournir l'identité de l'équipe, et se signaler à l'accueil du RAID qui les prendra en photo afin d'identifier par la suite les photos à flouter.

XIII. REMARQUES

Durant toute la durée de l'exercice, les organisateurs attendent de chaque participant une conduite exemplaire et digne et précisent : qu'il y a lieu de respecter les propriétés, clôtures et l'environnement, ainsi que la bonne tenue militaire et l'esprit du raid.

Le comité d'organisation vous remercie de votre participation et vous est reconnaissant de bien vouloir lui faire part de vos critiques et suggestions à l'issue de l'épreuve.

Bonne chance à tous.

XIV. INFORMATIONS

Adresse postale : DMD 49 – **UNOR Anjou** – BP 14123 - 49041 Angers Cedex 01
Site internet : www.**UNORanjou**.fr
Facebook : UNOR anjou

Secrétaire générale : O6 83 23 88 29
Mail : contact@UNORanjou.fr

Mise à jour du 19.12.2013.